



**Jeudi 17 avril 2013**

## LETTRE D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES de SSA N°17 (TI)

Bonjour,

**Voici le n°17 de la LETTRE GRATUITE D'INFORMATIONS REGLEMENTAIRES** élaborée tous les 2 mois par SSA en matière :

- de sécurité au travail (hygiène, santé, sécurité au travail ; prévention des risques professionnels)
- d'hygiène alimentaire - HACCP
- d'environnement

Vous trouverez donc dans ce numéro :

### 1) En matière de santé et sécurité au travail :

► [Un article de synthèse réalisé par nos soins, intitulé « Personnel compétent en Santé et Sécurité au Travail »](#) relatif à l'article L.4644-1 du Code du Travail publié en juillet 2012 qui **fixe l'obligation de l'employeur de désigner une personne compétente pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise**. SSA a fabriqué cet article pour aider les entreprises dans le cadre de la désignation de la personne compétente ; **l'employeur peut désigner un salarié en interne ou faire appel à un intervenant en Prévention des Risques Professionnels** : Pour information, **SSA est, depuis le 22 mars 2013, enregistré en tant qu'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) par la DIECCTE REUNION (voir [décision ici](#))**.

► La [brochure ED 6139](#) de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) intitulée "**Risques psychosociaux et document unique : Vos questions, nos réponses**" qui répond aux questions les plus courantes sur le sujet (comment évaluer le risque et comment s'y prendre ?). Nous vous

invitons également à consulter la [brochure ED 6140](#) de l'INRS pour évaluer les facteurs de risques psychosociaux, **dans laquelle vous trouverez des repères méthodologiques et un outil pratique « RPS-DU » pour repérer et évaluer les facteurs de risques psychosociaux et les intégrer dans le Document Unique.**

► **3 nouvelles fiches pratiques sur les agents cancérigènes** mises à disposition par l'INRS : Ces fiches d'aide au repérage recensent les postes susceptibles de présenter un risque cancérigène pour les activités de :

- Réception et déchargement de conteneurs en transport logistique : fiche disponible en cliquant [ici](#) ;
- Grande et moyenne distribution : fiche disponible en cliquant [ici](#) ;
- Préparation de cytotoxiques en milieu de soins : fiche disponible en cliquant [ici](#).

► Un [lien](#) vers une étude intitulée « Une approche économique de la prévention », réalisée par l'OPPBTP le 22 mars 2013. Cette étude microéconomique a démontré que **la prévention des risques professionnels dans le BTP contribue à l'amélioration de la performance globale de l'entreprise, en particulier sa performance économique.**

## 2) En matière d'hygiène alimentaire - HACCP :

► Suite au scandale de la viande de cheval retrouvée dans des plats préparés, de nombreuses réactions ont eu lieu sur l'ensemble du sol européen, qui ont donné lieu à ce jour à :

- [Un communiqué européen du 20 février 2013](#) visant à **renforcer les contrôles** afin d'assurer un meilleur respect des règles existantes de l'Union Européenne **en matière d'étiquetage.**
- [Un plan de contrôle](#) coordonné en vue d'établir la **prévalence de pratiques frauduleuses dans la commercialisation de certains produits alimentaires**, inscrit dans la recommandation de la Commission européenne n° 2013/99/UE du 19 février 2013, publiée au JOUE L-48 du 21 février 2013.
- [Une proposition de loi française](#), déposée à la présidence de l'Assemblée nationale le 27 février 2013, qui modifierait l'article L112-11 du Code de la consommation. **Au lieu de laisser facultative l'indication de l'origine sur les produits agricoles et alimentaires et les produits de la mer, à l'état brut ou transformé, cette disposition la rendrait obligatoire.** Les ministères chargés de l'agriculture et de l'économie ont présenté les actions lancées pour améliorer la traçabilité des produits à base de viande, après avoir rencontré le 21 février les professionnels de la filière viande. Pour plus d'informations, consulter [le point presse du ministère de l'agriculture](#).

► **Suite à la grande épidémie d'infections par Escherichia coli survenue en Allemagne mi-2011, qui a fait près de 4 000 victimes**, dont 46 décès, des textes réglementaires européens ont été publiés et seront mis en application dès juillet 2013 pour accroître la sécurité sanitaire de ces denrées qui se sont montrées très favorables au développement de micro-organismes pathogènes. Il s'agit :

- [Du règlement n°211/2013](#) qui dicte que **toute importation**, d'un pays tiers vers l'UE, **de graines germées ou destinées à la germination devra s'accompagner d'un certificat**, dont le modèle est fixé en annexe. Ce document devra être transmis à tous les intermédiaires, jusqu'au producteur de germes. Quant aux établissements produisant les graines germées, ils devront être agréés selon des critères d'hygiène.
- [Du règlement n°209/2013](#) **modifiant** le règlement 2073/2005 en ce qui concerne **les critères microbiologiques applicables aux germes et les règles d'échantillonnage applicables aux carcasses de volailles et à la viande fraîche de volaille.**

### 3) En matière d'environnement :

► Une [publication](#) (lien vers la boutique de l'AFNOR) d'une norme baptisée NF X30-205, éditée par l'association française de normalisation (Afnor) le 13 mars 2013. Cette publication a pour objectif de **faciliter les démarches de progrès environnemental des petites entreprises et de leur permettre de communiquer sur les progrès réalisés au cours de la démarche.**

► [Le bulletin d'information sur les filières déchets à La Réunion](#) contenant la liste des prestataires de pré-collecte et de collecte, les différentes filières de déchets non dangereux et dangereux ainsi que les filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

---

Vous en souhaitant bonne lecture,

L'équipe de SSA INGENIERIE CONSEIL FORMATION.

Consultez [toutes nos archives](#). Consultez [toutes nos prestations](#).

Attention : Cette lettre d'informations ne prétend pas à l'exhaustivité réglementaire dans les thèmes traités.

SSA Ingénierie  
Conseil Formation

Rue Antanifotsy  
97419 La Possession

Tél : 0262 59 01 16  
Fax : 0262 24 27 17

E-mail : [contact@ssa974.com](mailto:contact@ssa974.com)

Vous recevez ce flash d'information car vous êtes inscrit(e) à la liste de diffusion SSA.

Cette publication ainsi que le fichier des destinataires ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Conformément aux articles 27 & 34, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, "Informatique et Libertés" (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés publiques), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

[Désinscription](#) | Tous droits de reproduction et de diffusion réservés © 2009, SSA